

Orléans La Source

Impôts locaux : Bercy propose un examen au cas par cas des pavillons

■ Une délégation a été reçue mercredi, au ministère du Budget. Les bailleurs sociaux qui demanderaient une baisse recevraient un écho bienveillant. Pour les particuliers, c'est plus compliqué.

Les impôts locaux de La Source n'en finissent pas d'être discutés ! Mercredi, au terme d'un débat approfondi au ministère du Budget, à Bercy, deux points ont été actés. Premièrement, s'agissant des logements sociaux, on sait que deux bailleurs (l'Opac d'Orléans et « Pierre et Lumière ») ont obtenu, par le passé, la révision à la baisse du coefficient d'entretien qui constitue l'un des éléments de calcul de la valeur locative.

Le cabinet du ministre a indiqué que les demandes qui seraient faites dans le même sens par les autres bailleurs sociaux seraient examinées avec une bienveillante attention.

Deuxièmement, s'agissant des pavillons, le cabinet s'est engagé à prendre contact avec la direction des services fiscaux du Loiret afin que puisse être mis en œuvre un examen au cas par cas des demandes de tous les propriétaires de pavillons. Ceux-ci solliciteront une révision de leurs coefficients d'entretien pour que le



MERCREDI, A PARIS. Les représentants de l'Association des habitants de La Source (AHLS) et Jean-Pierre Sueur (2^e en partant de la droite) ont été reçus mercredi au cabinet du ministre du budget.

calcul des impôts locaux prenne en compte la situation réelle de leur habitation.

« Injustice »

Jean-Pierre Sueur, sénateur, Christiane Dumas, présidente, Antoine Le Querre, vice-président, et Maxime Ghio, membre du conseil d'administration de l'Association des habitants de La Source (AHLS), ont reçu ces informations de la conseillère chargée de la fiscalité locale, du conseiller technique chargé de la fiscalité, de la chargée de mis-

sion aux relations avec le Parlement et de deux représentants de la Direction générale des impôts.

Les Orléanais avaient exposé « l'injustice que connaissent nombre d'habitants de La Source où les valeurs locatives — qui déterminent le montant de la taxe d'habitation et les impôts fonciers — sont sensiblement plus élevées que dans d'autres secteurs d'Orléans ou dans d'autres villes de l'agglomération ». De plus, « ces valeurs locatives ne sont pas en rapport avec

l'état de l'appartement ou du pavillon dont les habitants sont propriétaires ou locataires ».

À l'issue de cette réunion, Christiane Dumas a un regret : « Je crains qu'il ne se passe rien pour la zone pavillonnaire. J'aurais souhaité une mesure équitable pour l'ensemble de La Source ».

L'AHLS reprendra contact, dès la semaine prochaine, avec les services fiscaux du Loiret et la commission communale des impôts.

Anne-Marie Coursimault
et Jean-Marc Schneider.